

TABLE DES MATIÈRES

Introduction et ouverture

I BREF HISTORIQUE DE LA CMDD

- A)** Première réunion de la Commission
- B)** Deuxième réunion de la Commission
- C)** Troisième réunion de la Commission
- D)** Réunion des Parties contractantes
- E)** Réunion consultative technique de la CMDD
- F)** Quatrième réunion de la CMDD

II. ACTIVITÉS INTERSESSIONS GÉNÉRALES DEPUIS LA QUATRIÈME RÉUNION DE LA CMDD

- A)** Deuxième réunion du Comité directeur
- B)** Activités intersessions et groupes de travail

III. MÉTHODE DE TRAVAIL ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS

IV. NOUVEAUX THÈMES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

V. BILAN STRATÉGIQUE POUR L'AN 2000

ANNEXES

- Annexe I Relevé de conclusions des travaux du Comité directeur de la CMDD
- Annexe II Critères de sélection de nouveaux thèmes pour le programme de travail de la CMDD au cours des 2 ou 3 prochains exercices biennaux (jusqu'à 2005)
Matrice de sélection thématique de la CMDD
- Annexe III Groupes de travail intersessions de la CMDD
Calendrier provisoire des réunions tenues dans le cadre de la CMDD
- Annexe IV Bilan stratégique pour l'an 2000 - Projet de mandat
- Annexe V Tableau Groupes de Travail Thematiques

Introduction et ouverture

Le présent rapport est soumis par le Secrétariat de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), conformément au mandat de celle-ci. Il retrace les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des diverses décisions prises lors des réunions précédentes de la Commission (Rabat, 16-18 décembre 1996; Palma de Majorque, 6-8 mai 1997; Sophia Antipolis, 28-30 octobre 1997; et Monaco, 20-22 octobre 1998).

De plus, le présent rapport d'avancement repose largement sur les débats et conclusions de la deuxième réunion du Comité directeur de la Commission (Tunis, 8-9 mars 1999), principalement pour les points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour. Le rapport de cette réunion du Comité directeur a été distribué à tous les membres de la CMDD en avril 1999.

Cela étant dit, il convient de rappeler les deux points suivants:

- le mandat des membres actuels de la CMDD durera jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999);
- sur la base du règlement intérieur, un nouveau Comité directeur doit être élu au début de la cinquième réunion de la CMDD; son mandat durera jusqu'à la prochaine réunion de la CMDD.

I. BREF HISTORIQUE DE LA CMDD

1. L'après-Rio a marqué pour le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) une période importante au cours de laquelle les gouvernements de la région méditerranéenne et la Communauté européenne ont amorcé un processus d'application concrète et d'adaptation au contexte méditerranéen des principes de la CNUED par l'élaboration du programme Action MED 21, la révision du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et enfin par la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).
2. La CMDD a été créée dans le cadre du PAM en 1995 à titre d'organe de consultation ayant pour mandat¹:
 - d'identifier, d'évaluer et d'examiner les grands problèmes économiques, écologiques et sociaux relevés par le programme Action MED 21, de formuler à ce sujet des propositions appropriées à l'intention des réunions des Parties contractantes, d'évaluer le caractère effectif de la mise en oeuvre des décisions prises par les Parties contractantes et de faciliter l'échange d'informations entre les institutions menant des activités relatives au développement durable en Méditerranée;
 - de renforcer la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement.

3. Lors de leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le mandat et la composition de la Commission². Aux termes du mandat, la Commission se compose de 36 membres, comprenant des représentants de haut niveau de chaque Partie contractante (21), des représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'organisations non gouvernementales (15) actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Intimement convaincue que le rôle des autorités locales, des acteurs socio-économiques et des ONG serait capital dans la nouvelle ère qui s'ouvrirait pour le PAM, la réunion des Parties contractantes a décidé de conférer une nouvelle dimension aux relations du PAM avec les trois groupes précités en acceptant qu'ils participent aux travaux de la Commission comme membres à part entière et siégeant sur un pied d'égalité avec les représentants des Parties contractantes.

A) Première réunion de la Commission

4. Lors de sa première réunion (Rabat, 16-18 décembre 1996), la Commission est convenue d'un programme reposant sur des activités à court terme (gestion durable des zones côtières et gestion de la demande en eau - thèmes pour lesquels des travaux préliminaires suffisants avaient été entrepris - et à moyen terme (indicateurs du développement durable; tourisme; information, sensibilisation et participation; libre-échange et environnement; industrie et développement durable; gestion du développement urbain et rural). Ces activités correspondaient à plusieurs des priorités de la région méditerranéenne.
5. Afin de mettre en oeuvre ces activités de manière efficace et fructueuse et d'assurer une participation plus large, la Commission a désigné des gestionnaires de tâches et des groupes de travail thématiques pour traiter chacun des thèmes retenus. Les fonds du PAM alloués à la CMDD devaient être considérés comme un capital d'amorçage étant donné que les gestionnaires de tâches et les Centres supports seraient chargés de rechercher le complément de ressources humaines et financières ainsi que de compétences techniques indispensables aux activités des groupes de travail thématiques.

B) Deuxième réunion de la Commission

6. La deuxième réunion de la Commission s'est tenue à Palma de Majorque (Espagne), du 6 au 8 mai 1997. La Commission a examiné les progrès accomplis et les difficultés rencontrées depuis sa première réunion.
7. La réunion a également examiné la composition des groupes thématiques et décidé de leur adjoindre plusieurs autres membres à la demande de ces derniers.
8. S'agissant du projet de règlement intérieur de la Commission, après en avoir brièvement débattu, la réunion a décidé, faute de temps, de renvoyer la décision sur le projet de règlement intérieur à sa troisième réunion.

C) Troisième réunion de la Commission

9. La troisième réunion de la Commission s'est tenue à Sophia Antipolis (France), du 28 au 30 octobre 1997. La Commission a examiné les progrès accomplis depuis la deuxième réunion par les huit groupes de travail ainsi que le projet de règlement intérieur de la CMDD.
10. S'agissant des thèmes à court terme, à savoir la gestion de la demande en eau et la gestion durable des zones côtières, la Commission a examiné en détail toutes les analyses faites ainsi que les recommandations proposées pour soumission aux Parties contractantes lors de leur dixième réunion ordinaire en novembre 1997 à Tunis. S'agissant des autres groupes de travail, la Commission a examiné les progrès accomplis et pris note des diverses réunions d'experts et ateliers prévus.
11. Les discussions sur les autres activités des divers groupes ont fourni l'occasion de réexaminer la méthode de travail en notant le risque de voir la CMDD devenir un "institut de recherche" au lieu d'une "task force consultative"; par ailleurs, les gestionnaires de tâches se devaient d'associer des spécialistes dans leurs thèmes respectifs ainsi que des représentants du public et du privé. Il a été cependant noté que la CMDD, qui permet d'étendre les activités du PAM dans le cadre du développement durable, fonctionne avec un budget additionnel marginal, à utiliser plutôt comme capital d'amorçage, des fonds complémentaires devant être recherchés auprès d'autres sources.
12. Afin de mener à bien la préparation du règlement intérieur de la CMDD, un groupe ad hoc a été constitué et sa proposition a été adoptée par les membres de la Commission avant de la soumettre à l'attention des Parties contractantes.

D) Réunion des Parties contractantes

13. Les Parties contractantes ont tenu leur Dixième réunion ordinaire du 18 au 21 novembre 1997 à Tunis et elles ont approuvé les recommandations relatives à la gestion de la demande en eau et la gestion durable des zones côtières ainsi que le règlement intérieur de la CMDD avec un Comité directeur de sept membres, quatre d'entre eux représentant les Parties contractantes - dont, de droit, le président du Bureau des Parties contractantes - et les autres représentant chacun les trois catégories prévues par le mandat de la CMDD.
14. La réunion a considéré que les gestionnaires de tâches et leurs groupes de travail ainsi que le Secrétariat se devaient d'inciter les pays à mettre en pratique ces recommandations et à traduire les lignes d'action stratégiques de la CMDD en propositions d'action concrètes avec un échéancier. Il a aussi été souligné que les principaux partenaires de la société civile devaient être activement associés à la mise en place et au suivi des projets et activités prioritaires. Par ailleurs, il a été décidé de maintenir la Commission dans sa composition actuelle jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999).
15. Par ailleurs, le Bureau des Parties contractantes (Tunis, 28 mars 1998) a désigné les membres restants de la CMDD parmi une liste de candidats proposés.

E) Réunion consultative technique des gestionnaires de tâches de la CMDD:

16. Afin de coordonner et rationaliser les travaux des gestionnaires de tâches et des groupes de travail thématiques, à partir de l'expérience acquise durant la première année de fonctionnement de la CMDD, une réunion consultative a été organisée à Athènes, le 5 février 1998 (le rapport de la réunion a été publié sous la cote UNEP(OCA)/I AD WG.141/2), à l'initiative du Secrétariat, et avec la participation des directeurs des CAR/Centres d'Activités Régionaux.
17. Des points importants ont été soulevés à cette réunion, à savoir notamment:
- un certain manque de coordination entre les gestionnaires de tâches et les Centres supports;
 - le besoin d'informer régulièrement, et autant que possible d'impliquer tous les membres du groupe de travail;
 - la nécessité, pour les groupes thématiques, d'échanger des informations et de développer leur coopération;
 - la nécessité d'associer activement aux travaux préparatoires et aux réunions des experts compétents, en plus de ceux désignés officiellement;
 - la nécessité d'établir le programme d'activités de chaque groupe avec son calendrier de réunions et les résultats escomptés de ses travaux.

F) Quatrième réunion de la CMDD

18. La quatrième réunion de la CMDD s'est tenue à Monaco, du 20 au 22 octobre 1998. La Commission a examiné les progrès accomplis par les six groupes de travail thématiques "à moyen terme" ainsi que les questions se rapportant au suivi des recommandations, aux nouveaux thèmes, à la méthode de travail et à la coopération avec les organisations des Nations Unies et d'autres partenaires.
19. Conformément au règlement intérieur de la CMDD, un nouveau Comité directeur a été élu, ayant pour président la Tunisie, pour rapporteur Monaco et pour vice-présidents l'EOAEN, Chypre, le MIO-ECSDE, la Municipalité de Silifke et l'Espagne.
20. Dans la perspective de la cinquième réunion de la CMDD et de la Onzième réunion des Parties contractantes (27-30 octobre 1999), il a été demandé à l'ensemble des groupes de travail sur les thèmes "Indicateurs", "Tourisme" et "Information", de réexaminer leurs propositions en énonçant des recommandations et des actions plus réalistes, applicables et pratiques, les autres groupes de travail étant, pour leur part, invités à se fixer des objectifs accessibles et à arrêter un programme de travail concret en vue des propositions finales à soumettre aux réunions de la CMDD et des Parties contractantes prévues en 2001.
21. À propos des autres points importants de l'ordre du jour (suivi, nouveaux thèmes, méthode de travail et coopération), la réunion a demandé au Secrétariat de pousser plus avant l'analyse des questions soulevées au cours des débats et de présenter ses vues et ses propositions à la prochaine réunion du Comité directeur de la CMDD, en plus des travaux préparatoires entrepris pour le Bilan stratégique pour l'an 2000 prévu dans le mandat de la CMDD.

22. La quatrième réunion de la CMDD a été l'occasion d'une large participation des organisations des Nations Unies et d'autres partenaires qui ont manifesté un vif intérêt pour les travaux de la Commission. La réunion a demandé à la CMDD et à son Secrétariat de renforcer la coopération avec les organismes concernés, notamment avec la CDD-NU.

II. ACTIVITÉS INTERSESSIONS GÉNÉRALES DEPUIS LA QUATRIÈME RÉUNION DE LA CMDD

A) Deuxième réunion du Comité directeur

23. La deuxième réunion du Comité directeur de la CMDD s'est tenue les 8 et 9 mars 1999 à Tunis. Conformément à une demande de la quatrième réunion de la CMDD, le Secrétariat avait établi un rapport portant sur les principales questions touchant la méthode de travail et le suivi des recommandations, les nouveaux thèmes et leurs critères de sélection, l'établissement du Bilan stratégique pour l'an 2000, ainsi que la coopération avec la Commission des Nations Unies et les Commissions nationales de développement durable. Ces questions ont été abordées par le Comité directeur qui est finalement convenu d'une série de conclusions à soumettre, pour examen, à la cinquième réunion de la CMDD (voir "Relevé de conclusions" à l'annexe I)
24. Le rapport du Secrétariat (UNEP(OCA)/MED WG. 155/2) et le rapport du Comité directeur (UNEP(OCA)/MED WG.155/3) ont été adressés à tous les membres de la CMDD par courrier postal et/ou électronique en avril 1999.
25. Conformément aux conclusions du Comité directeur, le Secrétariat a remanié la matrice des nouveaux thèmes proposés avec l'ensemble des critères retenus pour leur sélection qui ont été présentés sous forme d'un questionnaire succinct portant sur des aspects spécifiques liés à l'importance, l'appréciation, la faisabilité et la méthodologie. La matrice remaniée et le questionnaire détaillé ont été envoyés à tous les membres et Centres supports de la CMDD à la mi-mai en sollicitant leurs observations et leurs contributions avant la mi-juin, ce qui ménagerait ainsi une semaine au Secrétariat pour lui permettre de procéder à une analyse et une synthèse des informations recueillies (la matrice et le questionnaire sur les critères de sélection figurent à l'annexe II du présent document).
26. Comme le Comité directeur a tenu sa deuxième réunion assez récemment et qu'il y a examiné des questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la cinquième réunion de la CMDD, les conclusions afférentes seront reprises dans les sections pertinentes du présent rapport, principalement au titre des points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour.
27. Les membres de la CMDD souhaiteront peut-être examiner les contributions à la réunion du Comité directeur de la CMDD et les conclusions qui ont résulté de celle-ci et conseiller sur la préparation d'autres réunions du Comité directeur.

B) Activités intersessions et groupes de travail

28. Pour améliorer l'information et assurer une meilleure participation aux divers groupes de travail thématiques, un calendrier provisoire des réunions en 1999 dans le cadre de la CMDD ou présentant un intérêt pour celle-ci a été établi par le Secrétariat et envoyé à tous les membres de la CMDD et à d'autres partenaires en mars 1999. Le calendrier bien arrêté des réunions des groupes de travail de la CMDD figure à l'annexe III du présent document. Comme on peut le relever sur le tableau, trois des groupes de travail se sont réunis dans un délai compris entre 7 et 4 semaines avant la cinquième réunion de la CMDD. Le délai dont disposait le Secrétariat était manifestement trop court pour lui permettre

d'établir un rapport cohérent en deux langues et de l'envoyer aux membres de la CMDD et aux autres participants à la réunion plus de deux semaines avant la tenue de celle-ci.

29. Toutes les réunions des groupes de travail ont eu lieu et leurs principales conclusions/propositions figurent dans un rapport séparé consacré aux rapports des gestionnaires de tâches et des Centres supports. Il convient de rappeler à ce stade que, en ce qui concerne les thèmes "indicateurs", "tourisme" et "information", il est prévu que les recommandations/propositions d'action seront finalisées et adoptées avant leur soumission à la prochaine réunion des Parties contractantes, alors que pour les thèmes "libre-échange", "industrie" et "développement urbain", les programmes de travail correspondants devraient être réexaminés, finalisés et adoptés en vue de propositions finales en 2001.
30. Les membres de la CMDD sont invités à examiner et à approuver les recommandations/propositions d'action ainsi que le programme de travail proposés, tels qu'ils figurent aux sections thématiques respectives du "Rapport des gestionnaires de tâches et des Centres supports" (UNEP(OCA)/MED WG.156/4).

III. MÉTHODE DE TRAVAIL ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS

31. Tout à fait pénétré de l'importance de cette question pour le redynamisation de la CMDD et le renforcement de son efficacité, le Secrétariat a préparé une analyse assez critique qui a été présentée à la réunion du Comité directeur (UNEP(OCA)/MED WG. 155/2). Le document en question fait principalement état:
 - du manque de cohérence des réunions et débats de la CMDD, en partie dû à la diversité des sujets abordés et à la brièveté du temps imparti, si bien que certaines questions importantes ne sont qu'effleurées;
 - du manque de recommandations et programmes d'actions suffisamment concrets avec une dimension opérationnelle claire;
 - de l'imprécision du processus de mise en oeuvre et de suivi des recommandations/propositions d'action adoptées;
 - de la nécessité d'une approche plus systématique dans le traitement d'un thème, en tenant dûment compte du mandat, de l'organisation des activités, des partenaires ainsi que de la période de travail et du financement;
 - de la nécessité d'une meilleure visibilité, d'un appui politique plus marqué et d'une stratégie appropriée d'information et de communication.
32. Partageant ces préoccupations du Secrétariat, les membres du Comité directeur, à l'issue d'un débat approfondi, sont convenus d'une série de conclusions à soumettre à la cinquième réunion de la CMDD pour examen et adoption d'un ensemble final de recommandations pertinentes. Les conclusions en question figurent à l'annexe I, section 1, du présent document.
33. D'autre part, l'un des membres de la CMDD - l'APNEK - a adressé au Secrétariat une série d'observations se rapportant à cette question où était mise en exergue la nécessité d'une analyse coûts-avantages des actions proposées et d'une intégration des recommandations dans le programme de travail du PAM, ce qui permettrait alors d'assurer le suivi et l'évaluation de leur mise en oeuvre; ainsi que, le besoin de la mise en place d'un mécanisme d'établissement régulier de rapports par les Parties contractantes.

34. Les membres de la CMDD sont invités à examiner les conclusions dont est convenu le Comité directeur et à adopter un ensemble final de propositions pertinentes. Ils jugeront peut-être utile de conseiller le Secrétariat sur la démarche à adopter pour suivre les questions afférentes.

IV. NOUVEAUX THÈMES ET LEURS CRITÈRES DE SÉLECTION

35. Compte tenu des progrès accomplis par les huit groupes de travail thématiques dans leurs travaux et de ce que les activités correspondantes devaient être achevées en 2001, il s'imposait d'engager des préparatifs en vue d'aborder de nouveaux thèmes; pour en améliorer la faisabilité et la mise en oeuvre, il convenait de tirer des enseignements des activités déjà menées par la CMDD.
36. En confrontant les activités prioritaires du PAM avec celles des programmes partenaires en Méditerranée, une douzaine de thèmes ont été retenus pour les trois prochains exercices biennaux, jusqu'en 2005, et ils ont été proposés au Comité directeur pour examen. De plus, pour assurer une préparation satisfaisante et réaliste avec un concours technique et financier conséquent, une série de critères permettant une sélection judicieuse ont été arrêtés.
37. La matrice de sélection de thèmes, avec les critères, a été remaniée par le Comité directeur qui a proposé de présenter les thèmes en 7 grandes catégories et les critères de sélection en 4 sous-groupes en fonction de l'importance du thème, de l'appréciation, de la faisabilité et de la méthodologie, comme il ressort de l'annexe II.
38. Les membres du Comité directeur sont également convenus d'une série de conclusions à soumettre aux membres de la CMDD pour examen. Ces conclusions figurent à l'annexe II, section 2, du présent document.
39. Cependant, il convient de noter qu'en principe la CMDD devra mener à bonne fin les activités concernant les thèmes "libre-échange, "industrie" et "développement urbain" au cours du prochain exercice biennal (2000-2001) tout en préparant le Bilan stratégique pour l'an 2000 conformément au mandat de la Commission. Ainsi devrait-on éviter de surcharger le programme de travail de la CMDD et principalement des Centres supports en ce qui concerne le concours technique et financier, à moins que des partenaires assument un rôle important dans la mise en oeuvre. Sinon, seuls quelques travaux préliminaires pourraient être prévus autour de deux nouveaux thèmes, lors des prochains exercices biennaux, permettant ainsi de consacrer davantage de temps à une préparation plus soignée.
40. La matrice révisée a été envoyée à tous les membres de la CMDD, avec un questionnaire détaillé sur les critères de sélection. L'information recueillie sera ensuite analysée et synthétisée, et le Secrétariat en présentera les résultats à la réunion de la CMDD, si d'ici la mi-juin 1999 un nombre suffisant de questionnaires sont remplis et retournés. Un spécimen du questionnaire figure également à l'annexe II.

41. Les membres de la Commission sont invités à examiner les conclusions du Comité directeur à ce sujet et à approuver une liste de nouveaux thèmes à envisager pour les trois prochains exercices biennaux. Peut-être souhaiteront-ils aussi planifier les activités correspondantes sur cette période et identifier les gestionnaires de tâches, Centres supports, principaux résultats et concours financiers.

V. BILAN STRATÉGIQUE POUR L'AN 2000

42. Ainsi qu'il a été convenu à la quatrième réunion de la CMDD, conformément au mandat de la Commission, il est proposé d'"entreprendre un bilan stratégique sur quatre ans et une évaluation de la mise en oeuvre par les Parties contractantes du Programme Action MED 21, des décisions des réunions des Parties contractantes et des actions menées par celles-ci en matière de développement durable de la région méditerranéenne, et de proposer à ce sujet des recommandations pertinentes; le premier bilan stratégique devra être entrepris pour l'an 2000 (avec une participation ministérielle), dans le but de se forger une vue d'ensemble intégrée de la mise en oeuvre d'Action MED 21, d'examiner des questions de politique générale qui se posent et de communiquer l'élan politique voulu" (UNEP(OCA)/MED WG. 140/Inf.4, page 8, g)).
43. À cette fin, le secrétariat, en concertation avec certains experts, a établi un projet de mandat pour la réalisation de ce bilan stratégique. Le mandat soumis pour examen par la cinquième réunion de la CMDD figure à l'annexe IV du présent rapport.
44. Compte tenu des dates des prochaines réunions des Parties contractantes (octobre 1999 et 2001), il est proposé d'entreprendre le premier Bilan stratégique pour l'an 2001, dont le projet sera présenté et examiné à la sixième réunion de la CMDD qui devrait se tenir en juin/juillet 2000, ce qui ménagerait un certain délai pour réunir les fonds nécessaires.
Comme le Bilan stratégique doit concerner l'ensemble de la région méditerranéenne, il ne se limitera pas aux activités du PAM et de la CMDD; il comportera également un bilan succinct des activités d'autres partenaires et programmes régionaux, tels que le partenariat euro-méditerranéen, le METAP, le CEDARE, etc., en vue de recenser les complémentarités, de réduire les doubles emplois et de promouvoir la synergie. Ce Bilan comprendra également une appréciation des activités menées aux niveaux national et local afin de déceler les progrès accomplis sur la voie d'un développement durable ainsi que les germes de changement.
45. Il est prévu que ce Bilan stratégique, en plus d'une évaluation de l'état d'avancement des activités menées dans la perspective du développement durable dans la région méditerranéenne, mettra en relief les atouts et les faiblesses du système méditerranéen, notamment du PAM, ainsi que les lacunes et contraintes qui retentissent sur son efficacité; il proposera également un ensemble de recommandations et propositions d'action pertinentes visant à promouvoir, améliorer et renforcer:
- l'établissement de programmes d'activités;
 - la mise en oeuvre des activités afférentes par les institutions concernées (régionales et nationales);
 - la mise en oeuvre de recommandations et propositions d'action;
 - la synergie entre partenaires régionaux et nationaux;
 - des actions stratégiques menées dans la perspective du développement durable de la région méditerranéenne.

46. Le Bilan stratégique devrait être entrepris par un groupe d'étude, sous la coordination du Secrétariat et avec le concours de 3 à 5 membres de la CMDD et de 3 experts indépendants. Au cours de sa période de travail (septembre-1999 - avril 2001), le groupe d'étude tiendra trois réunions techniques (lancement, bilan de mi-parcours/suivi, finalisation), et un atelier régional pourrait être utile, voire indispensable, au début de 2001. Le budget de ce Bilan stratégique, y compris les honoraires des experts régionaux et nationaux et le coût des réunions, devrait être de l'ordre de 150.000 à 200.000 dollars E.U.
47. Les membres de la CMDD sont invités à examiner le mandat proposé pour le Bilan stratégique et à conseiller le Secrétariat sur la meilleure démarche à adopter en matière de coordination, mise en oeuvre et collecte de fonds.

VI. COOPÉRATION ET COLLECTE DE FONDS

48. Conformément à son mandat, la CMDD a développé et renforcé ses relations et sa coopération avec le PNUE et d'autres institutions des Nations Unies, notamment avec la CDD-NU, par le biais de son Secrétariat ainsi que de plusieurs de ses membres.
49. Suite à la demande que la CMDD a adressée au PNUE pour qu'il encourage l'échange d'informations et la coopération directe entre la CMDD et d'autres secrétariats ainsi que la CDD-NU, le vingtième Conseil d'administration du PNUE a reconnu l'importance de la CMDD et recommandé le développement d'initiatives similaires dans d'autres régions. Lors de cette importante réunion, des informations ont été fournies sur la CMDD et plusieurs représentants de pays et partenaires méditerranéens (Espagne, Monaco, Tunisie, Turquie, Commission européenne, etc.) ont demandé que l'acquis et les activités de la CMDD soient appuyées.
50. En outre, le Secrétariat PAM/CMDD a participé, comme membre de la délégation du PNUE, au groupe de travail spécial intersessions de la CDD-NU et y a fait une présentation sur les mers régionales et la CMDD dans le cadre d'une manifestation parallèle. Le Secrétariat a également pris part à la septième session de la CDD-NU où le rapport de l'atelier d'Antalya sur le thème "tourisme et développement durable" de la CMDD a fait l'objet d'une large diffusion et a été présenté en marge de la session.
51. En ce qui concerne la proposition d'une réunion conjointe CDD-NU/CMDD sur les stratégies nationales de développement durable en Méditerranée, il semble préférable de relier celle-ci à l'élaboration du "Bilan stratégique pour l'an 2000" en l'organisant peu de temps après le lancement du Bilan en question. Ce serait une bonne occasion de rassembler des informations utiles pour le Bilan stratégique et de présenter aux participants les questions méthodologiques et les résultats de cas de réussite de manière à promouvoir et stimuler l'élaboration de stratégies de développement durable aux niveaux national et local.
52. L'information sur l'expérience et les activités de la CMDD a été également diffusée à l'occasion de plusieurs réunions tenues en Méditerranée et en Europe, pas seulement par le Secrétariat mais aussi par divers membres de la CMDD (représentants de pays et de la CE et autres partenaires, EOAEN, MIO-ECSDE, EcoMediterranea, APNEK, WWF, selon nos informations).

53. En ce qui concerne les activités thématiques et les réunions correspondantes, les gestionnaires de tâches, les groupes de travail et les Centres supports ont bénéficié de divers concours techniques et financiers, le budget limité du PAM étant d'une manière générale considéré comme un simple capital d'amorçage. Toutefois, il n'y a pas eu de stratégie systématique de collecte de fonds suffisamment à l'avance et les activités concernées ont été principalement entreprises avec les fonds restreints du PAM. Cet handicap sera et est déjà en voie d'être surmonté, puisque des projets concrets ont été établis et que d'autres suivront prochainement pour être soumis pour financement à des partenaires (la Commission européenne avant tout, qui est de loin la principale instance d'appui) et à des pays (surtout pour ce qui concerne l'organisation de réunions).
54. De fait, depuis sa quatrième réunion, la CMDD a bénéficié principalement des concours suivants pour ses diverses activités thématiques:
- ! "indicateurs": PAM (CAR/PB - autres projets d'indicateurs), France et Tunisie (test national);
 - ! "information": PAM (Unité MED), CREE et MIO-ECSDE qui ont consacré beaucoup de leur temps à ce thème avec un appui financier modeste du PAM);
 - ! "libre-échange": PAM (Unité MED, CAR/PB et CAR/PP), Liban (étude de cas nationale), France;
 - ! "industrie": PAM (MED POL, CAR/PP), ICS/ONUDI, DTIE/PNUJ;
 - ! "développement urbain" PAM (CAR/PAP, CAR/PB), MedCités.

Pour donner un ordre de grandeur, et sans tenir compte ce que coûte le temps que les cadres du PAM et les experts de partenaires (membres de la CMDD et autres partenaires régionaux) consacrent aux activités concernées, le montant annuel moyen d'une activité thématique de la CMDD se situe entre 30.000 et 40.000 dollars E.U (il va de soi qu'un montant plus important permettrait d'élargir les travaux, d'effectuer une analyse plus approfondie et se traduirait sans doute par des propositions plus réalistes); un groupe d'experts doit coûter dans les 15.000 dollars, une réunion de groupe de travail dans les 20.000 à 30.000, un atelier réunissant tous les membres de la CMDD dans les 50.000, et une réunion de la CMDD nécessite de 80.000 à 100.000 dollars. Le coût de la présente et cinquième réunion de la CMDD est pleinement pris en charge par la Ville de Rome.

55. Il importe de rappeler que, comme il a été convenu à la première réunion de la CMDD, "les gestionnaires de tâches seront chargés d'obtenir le complément de ressources humaines et financières ainsi que de compétences techniques indispensables aux activités des groupes de travail thématiques", bien entendu en coopération avec le Secrétariat et les Centres supports concernés.
56. À court et moyen terme, une coopération plus systématique sera recherchée et instaurée entre la CMDD et la Commission européenne, les divisions et bureaux régionaux qualifiés du PNUJ, la CDD-NU, le METAP, le CEDARE ainsi que d'autres institutions concernées par les nouveaux thèmes qui seront retenus (FAO, Capacité 21/PNUJ, Convention sur la désertification/CCD-NU, OMS, etc.)
57. Enfin, étant donné les crédits budgétaires limités du PAM et les tâches de coordination sans cesse croissantes et accaparantes dont doit s'acquitter la CMDD, il serait bien utile que des auxiliaires qualifiés soient détachés auprès du Secrétariat de la CMDD pour des périodes de 1 à 2 ans, soit directement par les pays, soit par le biais d'un mécanisme spécial de financement qui permettrait de nommer pour une durée de 1 à 2 ans des auxiliaires de pays tiers qui ne sont pas en mesure de couvrir les frais de leur détachement. Cette formule serait une source d'impulsion et de stimulation ainsi qu'un appui pour le Secrétariat et les activités de la CMDD, et pour les personnes détachées

elle serait l'occasion d'une période de formation pratique.
Cette question de la nécessité d'un appui supplémentaire et de détachements a été examinée par la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes (29-30 avril 1999) où des vues ont été échangées sans déboucher sur une proposition finale.

58. Les membres de la CMDD sont invités à examiner les questions de la coopération et de la collecte de fonds; ils souhaiteront peut-être conseiller le Secrétariat sur les meilleurs moyens de renforcer la coopération et d'améliorer la collecte de fonds. Peut-être jugeront-ils aussi opportun de demander aux gestionnaires de tâches et à d'autres membres et partenaires de la CMDD de rechercher et de fournir un appui plus important aux activités de la CMDD.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DES TRAVAUX DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

I. Méthode de travail et suivi des recommandations

- Le Comité directeur a salué la qualité du travail accompli par la Commission. À partir de cet acquis, des progrès doivent être réalisés et l'accent mis, pour les travaux futurs, sur les trois domaines suivants, sans remettre en cause la structure de base (groupe de travail, gestionnaire de tâches):
 - a) meilleure identification et préparation des thèmes (approche participative, spécificité méditerranéenne, valeur ajoutée, etc.);
 - b) meilleure planification des activités thématiques par objectif ;
 - c) mise en oeuvre et suivi des recommandations (exécution, valorisation, information/communication, financement).
- Il incombe à chaque groupe de travail de bien prendre en compte ces trois domaines dans la réalisation de leurs activités.
- S'agissant de la mise en œuvre, elle pourrait donner lieu à des programmes d'actions stratégiques (PAS), certains thèmes se prêtant particulièrement à cette formule en raison de l'importance de leur enjeu pour la Méditerranée.
- Le Secrétariat devra s'employer, avec les gestionnaires de tâches, à finaliser les recommandations en vue de leur conférer un caractère plus opérationnel, avant leur présentation aux Parties contractantes.
- S'agissant du suivi, il sera rendu plus efficace en ayant recours, entre autres, à des programmes de démonstration.
- Une meilleure visibilité de la Commission et une meilleure diffusion de ses résultats à tous les acteurs concernés constituent un objectif crucial qui impose de mettre l'accent sur la diffusion des recommandations et l'information par tous les canaux disponibles et pour l'ensemble des partenaires. Il convient également de tirer le meilleur parti possible des nouvelles technologies de communication. A cet égard, on veillera à présenter les activités et les produits de la CMDD sur le site web du PAM, qui devrait être rendu facilement accessible sur celui du PNUE, et vice versa, en tenant ces sites régulièrement à jour.

II. Thèmes nouveaux et leurs critères de sélection

- La matrice présentée par le Secrétariat pour la sélection des nouveaux thèmes demande à être rationalisée pour la rendre plus opérationnelle :
 - a) en resserrant les critères (sur les notions de priorité, de concordance avec les programmes régionaux / internationaux, et de faisabilité) et en les définissant plus clairement ;
 - b) en regroupant les thèmes, quitte à préciser leurs caractéristiques et les sous-thèmes. Les nouveaux thèmes proposés concerneraient alors :

1. Gestion locale et développement durable (en mettant l'accent sur les questions spécifiques des zones humides, des îles, des régions montagneuses ou désertiques);
2. Gestion durable des ressources naturelles marines (y compris la pêche);
3. Énergie et transport et développement durable;
4. Emploi et formation;
5. Agriculture et milieu rural (y compris utilisation des sols, érosion, désertification);
6. Modes de consommation et gestion des déchets;
7. Santé et environnement.

- Le Secrétariat remaniera la matrice en fonction des observations de la réunion et adressera la nouvelle version à tous les membres de la CMDD pour qu'ils la complètent autant que possible, et qu'une synthèse soit présentée à la prochaine réunion de la CMDD en vue d'arrêter les nouveaux thèmes.

III. Bilan stratégique pour l'an 2000

- Le bilan stratégique, prévu par le mandat de la Commission, est d'une importance capitale puisqu'il doit permettre d'établir un "état des lieux" de la Méditerranée en matière de développement durable, cinq ans après l'adoption par les Parties contractantes du Programme Action MED 21.
- Dans un souci de clarté et d'objectivité, ce bilan devra, de préférence, être entrepris par une équipe de sept membres comprenant : trois experts indépendants, trois membres de la Commission (un représentant d'un État, un représentant "ONG/acteurs socio-économiques", un représentant "autorités locales") et un représentant de l'Unité de coordination.
- Le Secrétariat préparera un mandat précis pour la réalisation de ce bilan, à soumettre à la prochaine réunion de la CMDD.
- Dans la perspective de ce bilan, la Tunisie a réitéré sa proposition d'accueillir la 6ème réunion de la CMDD en 2000 qui sera l'occasion d'un "MED 21+5" et devrait comporter un segment ministériel. Des fonds devront être mobilisés pour cet événement.

IV. Coopération avec les Nations Unies et les CDD nationales

- Le Secrétariat doit recenser toutes les CDD nationales existantes ou autres instances apparentées; il recherchera ensuite un échange réciproque d'informations et, s'il y a lieu, instaurera une coopération avec elles. Les expériences de plus en plus nombreuses (Agendas 21) menées tant au niveau national que local peuvent constituer un facteur d'incitation pour d'autres pays ou régions.
- Une réunion conjointe et cofinancée par la CMDD et la CDD/ONU sera organisée vers la fin de 1999 dans un pays méditerranéen sur les stratégies nationales de développement durable.

- En ce qui concerne la coopération avec la CDD/ONU, il revient aux délégations des pays membres de la CMDD qui participent aux sessions de la CDD, et notamment au Président de la Commission, de faire connaître les travaux et réalisations de la Commission, de mettre en exergue son caractère exemplaire, avec, entre autres objectifs, celui de permettre à terme l'accréditation de la CMDD en qualité d'observateur autonome qui devrait être demandée par le Président. Une réunion informelle des délégations méditerranéennes, en marge de chaque session, favoriserait opportunément cette "alliance" des pays riverains.
- Outre un panel sur les mers régionales qui se tiendra lors de la CDD7, il est projeté d'organiser, lors de la CDD 8, un panel spécifique de présentation de la CMDD.
- Par ailleurs, il est envisagé d'organiser une grande conférence sur le développement durable en Méditerranée, à laquelle seraient conviés les agences internationales compétentes, les universités et autres partenaires intéressés. Cette conférence, qui coïnciderait avec "Rio+10" (2002), serait l'occasion de faire le point sur "CMDD+5".

V. Activités thématiques intersessions de la CMDD

- Les membres de la CMDD devraient participer de manière plus dynamique et plus efficace aux groupes de travail.
- L'agenda des réunions, jugé très utile, devrait être complété et régulièrement mis à jour pour informer et inciter les membres de la CMDD à y participer. Il serait aussi opportun d'y faire apparaître les réunions déjà organisées, ce qui présenterait un grand intérêt pour les travaux en cours.

VI. Ordre du jour provisoire de la 5ème CMDD

- Dans un souci de clarté, il ne faut plus inclure le "Règlement Intérieur" comme un point de l'ordre du jour. En revanche, il faut y ajouter "le Mandat pour la préparation du bilan stratégique pour l'an 2000".
- En ce qui concerne l'organisation du travail, il faudra prévoir des Comités de rédaction pour les groupes de travail qui finalisent leurs activités à la 5ème CMDD, et notamment pour le thème du "Tourisme et développement durable" et celui des "Indicateurs du développement durable".
- En vue du financement des réunions de la CMDD, il est proposé que le pays hôte participe substantiellement à la prise en charge des coûts, sans exclure les contributions extérieures.
- Enfin, les ONG devraient être encouragées à contribuer à l'organisation de réunions de la CMDD, rôle que le Secrétariat veillera à renforcer.

**Critères de sélection des nouveaux thèmes pour le programme de travail de la CMDD
pour les 2 ou 3 prochains exercices biennaux (jusqu'en 2005)**

THÈME PROPOSÉ :.....

Critères et questions connexes	Réponses brèves
<p>IMPORTANTANCE <i>A votre avis, est-ce que ce thème et/ou ses composantes sont considérés être:</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Priorités MED 21/PAM:</u> <i>(à remplir par le Secrétariat, mais votre contribution est la bienvenue) une priorité pour MED 21 et/ou le PAM?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Priorités Partenaires du PAM:</u> <i>(à remplir par le Secrétariat, mais votre contribution est la bienvenue) une priorité dans les programmes des partenaires du PAM (METAP, CEDARE, SMAP, NGO, etc.)</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Priorités nationales/locales:</u> <i>une priorité dans vos stratégies et plans d'actions nationaux, locaux ou de l'organisation?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Programme CDD-NU:</u> <i>une priorité dans le programme de travail de la CDD (passé, présent, future)?</i> 	
<p>EVALUATION <i>Pour ce thème et/ou ses composantes, quel est (quels sont) à votre avis:</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux et risques:</u> <i>les enjeux majeurs et les principaux risques à court, moyen et long terme, aux niveaux local, national et méditerranéen?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Valeur ajoutée par la CMDD:</u> <i>la valeur ajoutée spécifique escomptée du travail de la CMDD?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Dimension Développement Durable:</u> <i>la dimension développement durable sur laquelle la CMDD devrait mettre l'accent? éléments de stratégie à long terme, inter-relation et intégration avec d'autres thèmes, etc.</i> 	

Critères et questions connexes	Réponses brèves
<p>FAISABILITÉ <i>Pour ce thème et/ou ses composantes :</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Capacité et compétence technique du PAM:</u> (à remplir par le Secrétariat, mais votre contribution est la bienvenue) <i>Le PAM avec son Unité de Coordination et ses Centres et programmes régionaux, dispose-t-il de la capacité et de l'expertise pour travailler sur ce thème?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Connaissance:</u> <i>A votre avis, ce thème est-il plutôt largement étudié (pas seulement dans le cadre du PAM) ou bien un intense travail préliminaire de collecte et d'analyses serait nécessaire?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Co-Partenaires:</u> <i>Quels sont les partenaires (non-membres de la CMDD) que vous associeriez, en considérant les facteurs expertise, synergie, support et impacts?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Perspectives de financement:</u> Identifiez certains sources de financement potentielles et accessibles (locale, nationale, euro-méditerranéenne, privée, société civile, etc) pour les activités et réunions de travail connexes? 	
<p>MÉTHODOLOGIE</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Groupe de travail ou groupe d'experts:</u> <i>Devons-nous faire traiter ce thème par un groupe de travail classique constitué d'experts qualifiés représentant les membres de la CMDD ou bien par un petit groupe d'experts "indépendants"?</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Période de travail:</u> <i>Considérant le niveau de connaissance disponible et la valeur ajoutée escomptée, ce thème devrait-il être traité en une période de 1,2 ou 4 années?</i> 	

MATRICE DE SÉLECTION DES THÈMES CMDD

CRITÈRES	Importance				Evaluation			Faisabilité				Méthodologie					
	Priorités MED 21/PAM	Priorités/ partenaires du PAM	Priorités nationales/locales	Programme CDD/ONU	Enjeux et risques	Valeur ajoutée par la CMDD	Dimension Développement	Capacité/compét. techn. du PAM	Connaissances	Co-partenaires	Perspectives financement	Groupes de travail /groupes d'experts	Période de travail	Centre d'appui du PAM ou co-centre			
Gestion locale et développement durable (zones humides, îles, régions montagneuses ou désertiques, etc)																	
Gestion durable des ressources naturelles , maritimes (pêches, etc)																	
Énergie, transport et développement durable																	
Emploi, formation et environnement																	
Agriculture et milieu rural (politiques agricoles, utilisation des sols, érosion, désertification, etc.)																	
Modes de consommation et gestion des déchets																	
Santé et environnement																	

N.B Thèmes traités par la CMDD avec date d'adoption des recommandations:

- Gestion durable des zones côtières (Terminé 1997)
- Gestion de la demande en eau (Terminé 1997)

- Indicateurs du développement durable (A terminer en 1999)
- Tourisme durable (A terminer en 1999)
- Information, sensibilisation et participation

- Libre-échange et environnement (A terminer en 2001)
- Industrie et développement durable (A terminer en 2001)
- Gestion du développement urbain (A terminer en 2001)

GROUPES DE TRAVAIL INTERSESSIONS DE LA CMDD		
Sujet	Dates	Personnes/Instituts responsables
Libre-échange et environnement	Réunion d'experts 3 février 1999, Genève	Liban, BP/MEDU
Gestion du développement urbain	Réunion d'experts 26-27 avril 1999 Split	Egypte-MEDCITES- Turquie-PAP-PB-TDE
Tourisme et développement durable	Groupe de travail 6-7 mai 1999, Split	Espagne -EOAEN- Egypte-PB-PAP
Indicateurs du développement durable	Atelier, 10 -11 mai 1999, Sophia Antipolis	France-Tunisie-PB
Industrie et développement durable	Groupe de travail 16-17 mai 1999 Masa Carrara	Italie -Algérie-FID- MED POL- PP
Information, sensibilisation et participation	Groupe de travail 24-25 mai 1999, Athènes	MIO-ECSDE - CREE - Unité Med
Libre-échange et environnement	Groupe de travail, 4-5 juin 1999 Barcelone	Liban -PB -Unité Med- PP

Agenda of Meetings in the MCSD framework or of interest for MAP and MCSD 1999		
Item and organisers	Dates and venue	Concerned persons/bodies
Euro-Mediterranean Conference on Sustainable Cities. World Federation of United Cities and the Municipality of Seville.	21-23 January, Seville	MEDU/PAP/BP MCSD members
High level policy dialogue: "Trade Policy and Sustainability the Regional Approach". ICTSD	1-2 February Geneva	MEDU/BP
20 th Session of UNEP Governing Council. UNEP	1-5 February, Nairobi	MAP/Contracting Parties
UN - CSD Ad-Hoc Intersessional Working Groups (22-27 February - Tourism and Consumption Patterns 1-5 March Oceans and SIDS) UN-CSD Secretariat	22 Feb. - 5 March, New York	MCSD members MAP/MED Unit
MCSD Steering Committee MAP- Med Unit/ MCSD Secretariat	8-9 March, Tunis	Committee members MAP/MED Unit
Environmental Civil Forum Integration of the Environment in the Euro-Med Process Heinrich Boll Foundation, EC/DGI	13-15 April, Stuttgart	BP/MED Unit/ NGOs
UN - CSD - 7 - 19-21/4 - Tourism 21-23/4 - High level Segment 26/4 - National presentations 27-30/4 - Drafting groups. UN-CSD Secretariat	19-30 April, New York	MCSD members MAP/MED Unit
Bureau of the Contracting Parties MAP-Med Unit	29-30 April, Athens	Bureau members MAP/MED Unit
5 th MCSD MAP-Med Unit/MCSD Secretariat	1-3 July, Rome	MCSD members MAP/Others
MAP National Focal Points MAP-Med Unit	6-9 September, Athens	Contracting Parties /MAP/Observers
11 th Ordinary Meeting of the Contracting Parties, MAP-Med Unit	27-30 October, Malta	Contracting Parties /MAP/Observers

"BILAN STRATÉGIQUE POUR L'AN 2000" **Projet de mandat**

A. Introduction et motivations

Conformément au mandat de la Commission, il est proposé d'"entreprendre un bilan stratégique sur quatre ans et une évaluation de la mise en oeuvre par les Parties contractantes du Programme Action MED 21, des décisions des réunions des Parties contractantes et des actions menées par celles-ci en matière de développement durable de la région méditerranéenne, et de proposer à ce sujet des recommandations pertinentes; le premier Bilan stratégique devra être entrepris pour l'an 2000 (avec une participation ministérielle), dans le but de se forger une vue d'ensemble intégrée de la mise en oeuvre d'Action MED 21, d'examiner des questions de politique générale qui se posent et de communiquer l'élan politique voulu" (UNEP(OCA)/MED WG. 140/Inf.4, page 8, g)).

Compte tenu des dates des prochaines réunions des Parties contractantes (octobre 1999 et 2001), il est proposé d'entreprendre le premier Bilan stratégique pour l'an 2001, dont le projet sera présenté et examiné à la sixième réunion de la CMDD qui devrait se tenir en juin/juillet 2000, ce qui ménagerait un certain délai pour réunir les fonds nécessaires.

Comme le Bilan stratégique doit concerner l'ensemble de la région méditerranéenne, il ne se limitera pas aux activités du PAM et de la CMDD; il comportera également une appréciation des activités d'autres partenaires et programmes régionaux, tels que le partenariat euro-méditerranéen, le METAP, le CEDARE, etc., en vue de relever les complémentarités, de réduire les doubles emplois et de promouvoir la synergie. Le Bilan comprendra également une appréciation des activités menées aux niveaux national et local afin de cerner les progrès accomplis sur la voie d'un développement durable ainsi que les germes de changement.

Il est prévu que le Bilan stratégique, en plus d'une évaluation de l'état d'avancement des activités menées dans la perspective du développement durable dans la région méditerranéenne, mettra en relief les atouts et les faiblesses du système méditerranéen, notamment du PAM, ainsi que les lacunes et contraintes qui retentissent sur son efficacité; il proposera également un ensemble de recommandations et propositions d'action pertinentes visant à promouvoir, améliorer et renforcer:

- l'établissement de programmes d'activités;
- la mise en oeuvre des activités afférentes par les institutions concernées (régionales et nationales);
- la mise en oeuvre de recommandations et propositions d'action;
- la synergie entre partenaires régionaux et nationaux;
- des actions stratégiques s'inscrivant dans le cadre du développement durable de la région méditerranéenne.

B. Rappel des faits et objectif

Microcosme planétaire, la Méditerranée est une éco-région que l'on peut considérer comme un excellent exemple de relais entre le niveau mondial et le niveau national pour la problématique du développement durable. Conscients de la spécificité de leur contexte, les pays riverains ont décidé de coopérer et d'unir leurs efforts pour veiller à leur avenir commun et s'attaquer aux problèmes que celui-ci implique aux plans régional, national et local.

Dans le sillage de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, les partenaires méditerranéens ont résolu de prendre davantage et mieux en compte le développement durable en adaptant l'Agenda 21 au contexte de leur région. Pour concrétiser cette volonté, un

Agenda 21 pour la Méditerranée a été établi (Action MED 21), le programme du PAM a été révisé et actualisé, et la Convention de Barcelone a été modifiée en conséquence. Il a été également décidé de créer une Commission méditerranéenne du développement durable chargée de préparer et de proposer aux Parties contractantes et aux partenaires méditerranéens des propositions d'action et recommandations stratégiques en vue d'une intégration plus poussée de l'environnement et du développement, d'une meilleure gestion des ressources et des problèmes d'environnement/développement conformément au principe de développement durable, d'un resserrement de la coopération régionale et du renforcement des capacités décisionnelles intergouvernementales. Pour obtenir des résultats plus tangibles, tous les acteurs concernés sont associés aux activités de la CMDD (représentants gouvernementaux, autorités locales, secteur privé et société civile/ONG).

Depuis 1995, diverses initiatives sur des questions et des enjeux capitaux dans les domaines économique, environnemental et social ont été prises aux niveaux national et local comme aux niveaux régional et euro-méditerranéen. Il serait important, cinq ans plus tard, de procéder à un bilan de ces initiatives (à commencer par celles qui concernent le PAM, Action MED 21 et la CMDD), du processus de leur mise en oeuvre, des activités, résultats et retombées qui s'y rattachent; puis des recommandations et propositions d'action seront élaborées en fonction des lacunes et contraintes relevées, et de l'efficacité qu'appellent une gestion et une intégration satisfaisantes de l'environnement et du développement, et ce dans la perspective du développement durable de la région méditerranéenne ainsi que du renforcement et d'une meilleure visibilité du PAM et de la CMDD.

Le Bilan stratégique devrait comporter un aperçu des grandes orientations et actions ministérielles pertinentes de manière à aborder le processus de prise de décision et à insuffler au PAM et à la CMDD l'élan politique voulu.

Enfin, l'objectif du Bilan stratégique consistera à apprécier les mesures prises par la communauté méditerranéenne et par les partenaires concernés dans l'optique d'un développement durable, eu égard principalement aux recommandations et décisions des Parties contractantes et aux activités correspondantes. Le Bilan stratégique consiste à évaluer la mise en oeuvre et le caractère effectif des recommandations et des décisions. Il ne vise pas à fournir directement un panorama de l'état de l'environnement et du développement dans la région. Il porte avant tout sur le processus de prise de décision, les capacités et la gouvernance.

C. Objectifs spécifiques et activités correspondantes

Niveau euro-méditerranéen:

- ! bilan succinct du partenariat euro-méditerranéen, notamment dans les domaines prioritaires du PAM II et de la CMDD, y compris l'ampleur du financement de projets au titre de MEDA;

Niveau régional méditerranéen/partenaires:

- ! bilan succinct du programme METAP, notamment dans le domaine du renforcement des capacités;
- ! bilan succinct du programme CEDARE, notamment dans les domaines du renforcement des capacités et de l'information;

Niveau régional méditerranéen/PAM:

- ! bilan des actions du PAM II, notamment celles portant sur les domaines prioritaires s'inspirant du programme Action MED 21:
 - < intégration de l'environnement et du développement;
 - < gestion intégrée des ressources naturelles;
 - < gestion intégrée des zones côtières;
 - < gestion des déchets;
 - < agriculture;
 - < industrie et énergie;
 - < transports;
 - < tourisme;
 - < développement urbain et environnement;
 - < information;
 - < évaluation et maîtrise de la pollution marine;
 - < conservation de la nature, des paysages et des sites.

Ce bilan portera avant tout sur les activités entreprises par les divers volets du PAM (CAR et programmes) ainsi que leurs incidences sur le processus de prise de décision:

- ! bilan de l'activité du PAM, de l'Unité de coordination, des programmes et des CAR dans le domaine juridique concernant l'élaboration, la révision et le suivi de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles;
- ! bilan des actions du PAM en matière de mise en oeuvre des recommandations proposées au niveau régional dans le programme Action MED 21.

Niveau régional méditerranéen/CMDD:

- ! bilan des activités de la CMDD, notamment en ce qui concerne les huit thèmes prioritaires retenus:
 - < gestion de la demande en eau;
 - < gestion durable des régions côtières;
 - < indicateurs du développement durable;
 - < tourisme;
 - < information, sensibilisation, éducation environnementale et participation;
 - < libre-échange et environnement;
 - < industrie;
 - < développement urbain.

Ce bilan devra avant tout explorer la capacité de la CMDD à catalyser le travail en équipe et à réunir des moyens financiers et des compétences techniques adéquats avec les Centres supports du PAM, et proposer aux Parties contractantes des recommandations stratégiques pragmatiques et des propositions d'action réalistes susceptibles de se concrétiser.

Il pourrait comporter également un examen de la méthode de travail et du suivi des recommandations.

Niveau national:

- ! bilan des réformes institutionnelles d'ordre juridique et réglementaire et des mesures prises par les gouvernements en vue d'intégrer l'environnement et le développement, notamment dans les domaines suivants:
 - < création d'une institution (ministère, agence, service) et des rouages nécessaires chargés des questions d'environnement;
 - < Commissions nationales du développement durable ou institutions similaires assumant un rôle catalyseur et de coordination;
 - < ratification des conventions mondiales pertinentes;
 - < ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles;
 - < promulgation d'instruments juridiques en matière de protection de l'environnement.

- ! bilan des mesures prises au niveau national en faveur d'un développement durable:
 - < élaboration et adoption d'une stratégie nationale de développement durable;
 - < élaboration d'un Agenda 21 national;
 - < élaboration et mise en oeuvre d'un plan d'action national pour l'environnement;
 - < intégration de l'éducation environnementale dans l'ensemble des programmes scolaires et notamment du primaire;
 - < élaboration de programmes d'action nationaux pour la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et la pollution;
 - < mesures d'incitation et mobilisation de la société civile en faveur de l'environnement et du développement durable.

- ! bilan de la participation des Parties contractantes aux programmes méditerranéens:
 - < appui institutionnel aux domaines prioritaires du PAM II dans les plans nationaux;
 - < prise en compte des recommandations et propositions d'action de la CMDD;
 - < application des recommandations d'Action MED 21 au niveau national;
 - < coordination entre divers programmes régionaux (PAM, SMAP, METAP, CEDARE, etc.).

Niveau local:

- ! bilan des actions liées à la préparation et la mise en oeuvre d'Agendas 21 locaux et d'activités pratiques s'inscrivant dans la perspective du développement durable.

Société civile/ONG:

- ! bilan des actions menées en vue d'un développement durable.

D. Méthodologie

Se référant aux textes fondamentaux (Convention, PAM II, CMDD, etc.) et à leurs principes directeurs, le Bilan stratégique devrait être entrepris par un groupe d'étude, sous la coordination du Secrétariat et avec le concours de 3 à 5 membres de la CMDD et de 3 experts indépendants. Au cours de sa période de travail (septembre 1999 - avril 2001), le groupe d'étude tiendra trois réunions techniques (lancement, bilan de mi-parcours/suivi, finalisation), et un atelier régional pourrait être utile, voire indispensable, au début de 2001. Le budget de ce Bilan stratégique, y compris les honoraires des experts régionaux et nationaux et le coût des réunions, devrait être de l'ordre de 150.000 à 200.000 dollars E.U.

Tirant parti de tous les rapports pertinents du PAM, de la CDD-NU (rapports nationaux), des Agendas 21 et plans d'action locaux/ nationaux, des autres partenaires (METAP, SMAP/parteneriat euro-méditerranéen, CEDARE, etc.), de la société civile et des ONG, la phase d'investigation et d'analyse pourrait être complétée par un bref questionnaire adressé aux services gouvernementaux et autres partenaires. Le complément d'information, s'il s'avère nécessaire, pourrait être recueilli et analysé par des consultants nationaux/locaux.

Le produit final devrait consister en:

- ! un bilan critique, exhaustif et rétrospectif des actions entreprises principalement dans le cadre du PAM depuis 1995;
- ! un recensement général des lacunes et déficiences préjudiciables à l'efficacité du PAM;
- ! un ensemble de recommandations pertinentes en vue de remédier à ces déficiences, d'améliorer l'efficacité et de renforcer les aspects stratégiques de leur mise en oeuvre par le PAM, les Parties contractantes et tous les partenaires concernés.

TABLEAU GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Thèmes	Gestionnaires de tâches	Membres du groupe	Appui du PAM *
<i>Court terme (sur une période d'environ un an)</i>			
- Gestion durable des zones côtières (Terminé)	Maroc et MEDCITES	CREE, Communauté européenne, Grèce, Ville de Rome, Espagne, EcoMediterrania, Monaco, WWF, Italie, EOAEN, Chypre, France, Tunisie, MIO-ESCDE, Egypte, Malte, Albanie, Liban, Algérie, FIS	CAR/PB, CAR/PAP, CAR/TDE et CAR/ASP
- Gestion de la demande en eau (Terminé)	Tunisie et Maroc	Libye, WWF, APNEK, Communauté européenne, Egypte, Italie, France, CEFIC, MIO-ECSDE, Malte, Espagne, EcoMediterrania, CEDARE, Chypre, Israel, Algérie, Turquie, Bosnie& Herzegovine	CAR/PB et CAR/PAP
<i>Moyen terme (jusqu'à la réunion de 1999 des Parties contractantes et au delà)</i>			
- Indicateurs du développement durable (A terminer en 1999)	France et Tunisie	Communauté européenne, Maroc, Ecomediterrania, Grèce, Israël, Espagne, Slovenie, Turquie, Liban, Algérie, Municipalité de Silifke	CAR/PB
- Tourisme durable (A terminer en 1999)	Espagne, Egypte et EOAEN	Malte, Monaco, Chypre, Communauté européenne, Grèce, EcoMediterrania, WWF, MIO-ECSDE, France, Croatie, ASCAME, Slovenie, Libye, Turquie, Liban	CAR/PB et CAR/PAP
- Information, sensibilisation et participation (A terminer en 1999)	MIO-ECSDE et CREE	Communauté européenne, Maroc, MEDCITES, Ecomediterrania, France, Egypte, WWF, APNEK, Croatie, Albanie, Algérie, Libye, Liban	Unité de coordination du PAM
-Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen évaluation stratégique d'impact) (A terminer en 2001)	Liban	Tunisie, France, Communauté européenne, APNEK, Maroc, MIO-ECSDE, Algérie, ASCAME, FIS, Bosnie & Hrzegovine, WWF	CAR/PB et Unité de coordination du PAM
- Industrie et développement durable (aspects culturels, économiques, techniques et financiers de l'élimination progressive de la pollution d'origine tellurique) (A terminer en 2001)	Italie, Algérie, FID	WWF, Israël, EOAEN, ASCAME, CEFIC, Espagne, Communauté européenne, Turquie, Tunisie, RME	MEDPOL, CAR/PP
- Gestion du développement urbain (A terminer en 2001)	Egypte, MEDCITIES Turkey	FEI, MIO-ECSDE, Espagne, Maroc, France, Malte Bosnie-Herzégovine, Algérie, CEDARE, CE, Slovenie, Chypre, RME	CAR/PAP et CAR/PB

* L'Unité de coordination et les Centres d'activités régionales apporteront, chacun selon ses compétences respectives, l'appui nécessaire aux différents groupes de travail.